

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,

le 25 SEPTEMBRE à 20 H 45,

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 17 septembre 2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine GUILLAUME – maire,

**ORDRE DU JOUR**

**1<sup>ère</sup> partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

**2<sup>ème</sup> partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

**3<sup>ème</sup> partie : PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1/ FINANCES**

**1.1.** - DOTATION COMPLEMENTAIRE AUX AGENTS RECENSEURS – RAPPORTEUR : M. HARLE

**1.2.** - SUBVENTION A L' AMICALE DES SAPEURS POMPIERS – RAPPORTEUR : M. GUISE

**1.3.** - PROJET PETIT TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION – RAPPORTEUR : M. GUISE

**1.4.** - BIBLIOTHEQUE : TARIF – RAPPORTEUR : M. PEUGNET

**2/ ADMINISTRATION GENERALE**

**2.1.** - DENOMINATION BIBLIOTHEQUE – RAPPORTEUR : M. PEUGNET

**2.2.** - ENQUETE PUBLIQUE SIAM – RAPPORTEUR : M. HARLE

**3/ TRAVAUX**

**3.1.** - MARCHE D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE –  
D'ASSAINISSEMENT/SALAGE : AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LE MARCHE  
ET DE SIGNER AVEC L'ENTREPRISE RETENUE – RAPPORTEUR : M. SCHMITT

**4<sup>ème</sup> partie : QUESTIONS DIVERSES**

Marché du restaurant scolaire : augmentation du budget (au vu des offres des entreprises)

Rapport SIETREM 2008 – RAPPORTEUR : MME FRANCOISE

Rapport SIAEP 2008 – RAPPORTEUR : M. HARLE

**5<sup>ème</sup> partie : INFORMATIONS**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme FRANCOISE - M. GUISE – M. HARLE – M. PEUGNET – M. SCHMITT, adjoints,  
M. BEDU – Mme BORNET – Melle BOSMENT – M. CLAIRE – Mme EPAIN – Mme GRAVIER – Mme MACHARD –  
M. MERRAR – M. MORVAN – Mme NETO – M. PARIS – Mme SERIZAY (arrivée à 21 H 15), Conseillers Municipaux,  
**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.**

Madame le Maire, constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 20 H 45.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : M. COUSIN (pouvoir à Mme BORNET) – M. DUSSAUGE (pouvoir à M. HARLE) – Mme GUERIN (pouvoir à M. PEUGNET) – Mme PEREIRA (pouvoir à Mme FRANCOISE) – Mme THOLLIEZ (pouvoir à M. GUISE)

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, M. Roland HARLE est élu pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### **1<sup>ère</sup> partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2009, compte tenu des modifications ci-dessous :

**Page 6 – point 1.7.** - TARIF JARDINS POTAGERS :

Il est proposé d'augmenter ce tarif de **2,24 %** (soit 0,01 €) correspondant à l'indice INSEE des terres cultivables.

**Page 14** : chenilles. La cartographie a été lancée.

**Page 15** : **M SCHMITT** : les travaux du pôle gare ont pris du retard. Problème au niveau de **PROMOGIM**.

Nouveau bailleur pour l'éclairage public : **FORCLUM**.

### **2<sup>ème</sup> partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

- signature de 2 conventions avec TRANSDEV pour le transport piscine. Celui-ci est maintenant entièrement à la charge de la commune.  
Les créneaux piscine sont gratuits.

./.

## 1/ FINANCES

### 1.1. - DOTATION COMPLEMENTAIRE AUX AGENTS RECENSEURS – RAPPORTEUR : M. HARLE

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### 1.2. - SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS – RAPPORTEUR : M. GUISE

Le Rapporteur expose :

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de LAGNY SUR MARNE envisage de participer aux jeux mondiaux des sapeurs pompiers organisés en Corée du Sud en 2010.

Ce projet de participation a été étudié par la commission « Animation, Sports & Loisirs » lors de sa réunion du 10 juin 2009.

Un avis favorable a été donné par les membres de la commission pour l'octroi d'une subvention de 150 € à titre exceptionnel et en l'absence, cette année, de demande de subvention de la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers.

Une délibération est nécessaire pour verser cette subvention.

**VOTE : DECIDE, à l'unanimité,** d'attribuer, à titre exceptionnel, la somme de 150 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lagny-sur-Marne.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2009 – article 657.

\*\*\*\*\*

### 1.3.- PROJET PETIT TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION – RAPPORTEUR : M. GUISE

Le Rapporteur expose :

Afin de répondre à la demande de l'association USP Football qui exploite déjà au maximum les possibilités du stade de football des Cornouillers, la Commune de Pomponne souhaite créer, sur le terrain herbeux à proximité du terrain actuel, une aire de jeu supplémentaire (en schiste rouge) à effectif réduit ou destiné à l'entraînement.

Cette réalisation permettra plus de souplesse dans la pratique du football et améliorera les conditions de jeu.

Par ailleurs, cette nouvelle aire de jeu est aussi une opportunité d'amener vers une structure officielle quelques pratiquants occasionnels.

Les devis établis à ce jour indiquent un montant total TTC des travaux de 33 940,82 € soit 28 378,61 € HT.

Sur proposition de la commission « Animation, Sports & Loisirs », ce projet a été retenu par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 20 mars 2009 (vote du budget) parmi les projets d'investissement à réaliser en 2009.

Une délibération est nécessaire pour faire la demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur dans le cadre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).

**M. GUISE :** cette opération se fait en partenariat avec l'USP FOOT. L'éclairage sera combiné avec celui du stade.

Le choix du schiste est fait car il s'agit du meilleur rapport qualité/prix. Il y aura une extension du contrat d'entretien actuel pour ce second terrain.

**Mme FRANCOISE :** cela ne va-t-il pas occasionné plus de nuisances pour les locataires de La Sablière ?

**M. GUISE :** les résidents sont avisés. Le terrain sera de 25 x 35 et apportera une petite bouffée d'oxygène.

**Mme le Maire :** il s'agit de l'activité la plus importante en nombre d'adhérents.

**M. MORVAN :** environ 75 enfants (6/10 ans) sont présents le mardi soir.

**M. GUISE** : c'est une activité qui confirme sa croissance au fil des années. Il faut préserver l'énergie des bénévoles qui s'occupent des associations.

**Mme le Maire** : je remercie le club de foot pour la bonne organisation du tournoi.

**VOTE : AUTORISE, à l'unanimité des voix exprimées** (POUR : 21 – M. MORVAN étant membre actif de l'USP FOOT a préféré s'abstenir) le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur dans le cadre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).

\*\*\*\*\*

#### **1.4. - BIBLIOTHEQUE: TARIF – RAPPORTEUR : M. PEUGNET**

Le Rapporteur expose :

Le montant de l'adhésion à la bibliothèque est fixé à 3,70 €an depuis le 01.01.2009.

Il est nécessaire de relever ce montant pour application au 01.01.2010.

Les membres de la commission CULTURE/COMMUNICATION, lors de sa réunion en date du 14.09.2009., ont proposé de porter la cotisation annuelle à : 4 €et de maintenir la gratuité pour les – de 18 ans.

**Mme le Maire** : la bibliothèque est financée à 98 % par la commune.

**VOTE : DECIDE, à l'unanimité**, de porter, à compter du 01.01.2010. :

- le tarif de la cotisation annuelle de la bibliothèque à 4,00 €
- la gratuité jusqu'à 18 ans et pour les étudiants, sur présentation de la carte.

.....

**ARRIVEE DE MME MARIE-EVE SERIZAY APRES LE VOTE DE CE POINT. (23 VOTANTS)**

#### **2/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### **2.1. - DENOMINATION BIBLIOTHEQUE – RAPPORTEUR : M. PEUGNET**

Le Rapporteur expose :

Suite au décès de M. PHILBERT, fondateur de la bibliothèque municipale dans les années 80, il est proposé de donner son nom à notre bibliothèque afin de lui rendre hommage ainsi qu'à son épouse.

Les démarches nécessaires ont été faites auprès de la famille qui a donné son accord.

Les Pomponnais sont conviés à venir en grand nombre à cette inauguration.

**VOTE : DECIDE, à l'unanimité**, de rendre hommage à M. Jean PHILBERT, ainsi qu'à son épouse, en dénommant la bibliothèque « bibliothèque Annie et Jean PHILBERT ».

\*\*\*\*\*

##### **2.2. - ENQUETE PUBLIQUE SIAM – RAPPORTEUR : M. HARLE**

Le Rapporteur expose :

Le SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) a présenté une demande d'autorisation de mise en service et d'exploitation d'une unité d'incinération de boues de stations d'épuration urbaines et industrielles à SAINT THIBAULT DES VIGNES.

Production de 20 000 tonnes de boues/an.

Le SIAM mène une politique de valorisation.

Une enquête publique est prévue du 21.09. au 21.10.2009.

Le dossier d'enquête publique présenté n'est pas complet, ni approfondi et les études d'impact ne sont pas mentionnées. Pomponne est fortement impactée et le rapport du SIAM est clair sur les impacts.

**VOTE : DONNE, à l'unanimité, un avis DÉFAVORABLE à la demande du SIAM.**

**Avis motivé :**

La commune de Pomponne n'est pas favorable à la mise en service de l'incinérateur du SIAM.

Certes, nous devons nous préoccuper de l'élimination de nos déchets et la volonté de pérenniser la filière d'élimination des boues est louable. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix humain et environnemental.

Dans le dossier d'étude, il est fait référence au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) pour justifier le projet. Or précisément, ce plan stipule que "le plan révisé privilégie le retour au sol (agricole ou non agricole) des boues et incite les collectivités à se donner les moyens nécessaires pour pérenniser cette filière en la rendant irréprochable". La filière d'incinération ne devant être proposée que comme une alternative pour les boues impropres à la valorisation agronomique et à condition de les valoriser énergétiquement.

L'ADEME va également dans ce sens:

L'incinération, voire le dépôt en centre de stockage, sont des alternatives pour des boues de mauvaise qualité ne pouvant être épandues, ou s'imposent dans certaines situations aux contraintes urbaines, naturelles ou agricoles particulières.

Outre son intérêt environnemental, les études économiques montrent que l'épandage est souvent le mode d'utilisation des boues le plus avantageux.

Ce choix diminue le coût pour l'usager qui finance l'élimination des boues à travers la part « assainissement » de sa facture d'eau (<http://www.ademe.fr/partenaires/boues/>).

Choisir d'emblée la filière incinération aujourd'hui, alors que le problème actuel du SIAM ne concerne que 0 à 4% de ses boues, c'est se priver de probables évolutions technologiques. En raison de l'enjeu économique et environnemental, la recherche est très active dans ce domaine.

Rappelons que le SIAM a constamment investi avec succès depuis près de 20 ans dans la filière de valorisation agronomique. Le fait qu'un four, construit en 1991 et qui n'a jamais obtenu l'autorisation de mise en service, existe sur le site ne paraît pas suffisant pour justifier l'opération, même si cela doit représenter une économie (non prouvée) en terme d'infrastructure. Les temps ont changé et les préoccupations environnementales ne sont plus les mêmes. Nous savons aujourd'hui que nos décisions doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable.

La vocation du SIAM est de fournir aux habitants de son périmètre des solutions de qualité pour épurer leurs eaux usées, et non de se positionner comme prestataire de service commercial pour incinérer les déchets industriels et urbains de toute la région.

La réalisation de ce projet ne semble justifiée ni techniquement, ni économiquement, ni humainement.

\*\*\*\*\*

### **3/ TRAVAUX**

#### **3.1. - MARCHÉ D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE / ASSAINISSEMENT / SALAGE : AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LE MARCHÉ ET DE SIGNER AVEC L'ENTREPRISE RETENUE – RAPPORTEUR : M. SCHMITT**

Le Rapporteur expose :

Le marché triennal d'entretien et de travaux neufs de voirie - d'assainissement et de salage arrive à échéance le 14.12.2009.

Afin d'assurer la continuité de ces travaux, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Ce marché est limité à 4 ans maximum. Il faut garder la force de l'entreprise en appoint pour le salage.

**VOTE : AUTORISE, à l'unanimité,** le Maire à engager la procédure de passation d'un marché annuel à procédure adaptée ouvert, reconductible trois fois, de recourir à un appel d'offres pour le marché d'entretien et de travaux neufs de voirie – assainissement et de salage sous la forme d'un marché à bons de commande d'un montant maximum annuel de 90 000 €H.T. et à signer le marché avec l'entreprise retenue.

#### **4<sup>ème</sup> partie : QUESTIONS DIVERSES**

Rapport SIETREM 2008 – RAPPORTEUR : MME FRANCOISE

Il y a des problèmes de mauvaises odeurs. Les rejets du SIETREM sont dans les normes admises.

En tant que délégué, nous devons pouvoir avoir accès au dossier sur les analyses et études détaillées qui sont faites.

Il y a une commission déchetterie la semaine prochaine.

Il faut présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile pour l'établissement de la carte d'accès à la déchetterie.

Le système de poubelles au poids est abandonné.

\*\*\*\*\*

Rapport SIAEP 2008 – RAPPORTEUR : M. HARLE

**M. SCHMITT :** il y a un renforcement du réseau rue du Général Leclerc ainsi que des canalisations avenue d'Italie Diam. 150 pour mettre en place une bouche d'incendie

\*\*\*\*\*

#### **3.2. - MARCHE D'EXTENSION/REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE –**

RAPPORTEUR : M. SCHMITT

Le 1<sup>er</sup> appel d'offres (juin 2009) étant infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé en juillet 2009. L'ouverture des plis a eu lieu le 04.09. – l'analyse des offres : le 18.09. – l'attribution : le 25.09.

Le budget prévu est dépassé d'environ 53 000 €H.T. (513 030,70 €H.T.)

Au cours de l'avancement des travaux, certains postes seront sans doute supprimés. Cela réduira le montant global.

**M. BEDU :** où allons-nous trouver les crédits ?

**M. HARLE :** D'autres travaux qui ne seront pas réalisés cette année avaient été inscrits au BP 2009. Nous ne sommes pas en difficultés budgétaires.

**VOTE : AUTORISE, à l'unanimité,** Madame le Maire à signer avec les entreprises retenues pour un montant à hauteur de 513 030,70 €H.T.

\*\*\*\*\*

#### **5<sup>ème</sup> partie : INFORMATIONS**

Mme le Maire donne des informations au sujet de :

- Déclassement RD 221 : une réunion a eu lieu le 23 septembre
- Modification de la circulation rue de la Madeleine
- Achat camion

- Fête du Patrimoine
- Réunion publique de La Pomponnette
- Rentrée scolaire
- Fonctionnement de la nouvelle cantine
- Délibération PLU
- Eglise
- Personnel
- Pôle Gare : rue de la Gare – déménagement de la gare routière sur le parking SNCF - prévision d'une réunion sur l'implantation des feux tricolores

#### **TOUR DE TABLE :**

**M. GUISE :** baby foot humain – remise en jeu de la coupe

**Mme FRANCOISE :** chenilles cartographie lancée – bio à la cantine : 1<sup>er</sup> contact avec la population

**M. MORVAN :** est-ce que l'augmentation des tarifs sera répercutée ?

**Mme le Maire :** nous sommes en train d'étudier le coût et la répercution du bio.

Installation d'un agriculteur sur Pomponne : finalement, le projet est abandonné car Marne et Gondoire ne pourra pas tenir les délais.

**M. PEUGNET :** le Guide des associations sera distribué fin octobre avec le Vivre Pomponne.

Nous avons reçu le nouveau plan 1<sup>ère</sup> version.

**M. SCHMITT :** lundi, installation des candélabres sur le CV 05 route de Villevaudé – mat + couleur lanterne différente  
9 rue Berthelot : 16 logements étaient prévus – au final division de 2 lots

71 rue de Paris (devient le 69) : rencontre avec l'aménageur lorsque le PC sera déposé. Le projet sera présenté au conseil municipal (7 000 m<sup>2</sup> de terrain)

Nouveaux Quartiers Urbains : les demandes de Pomponne ont été retenue sur le périmètre (PAPA + METIN)

Révision du PLU : la commission se met en place

Fin octobre, enjeux et réflexion menée

Plus de révision mais une modification

PAPA : organisation de l'opération

**Mme GUILLAUME :** lorsque nous avons été élus, nous étions tous du même avis sur le PADD et nous ne souhaitons pas revenir là-dessus.

**Mme MACHARD :** un spectacle est organisé à Pomponne le 17.10. au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

**M. MERRAR :** avons-nous une date limite pour changer les numéros ?

**Mme GUILLAUME :** non. Si le propriétaire souhaite laisser temporairement son ancien numéro, il faut mettre les 2 plaques (ancien et nouveau n°).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Maire

Marie-Christine GUILLAUME